



## INFORMATIONS PRATIQUES

### FORMAT

**Face to face**

### MODE DE PARTICIPATION

**Institut Louis Bachelier  
Paris - 75002  
Palais Brongniart, 28,  
place de la Bourse**

### DATE

**Tuesday 14 January  
2020**

### LIEU

**Palais Brongniart, 28,  
place de la Bourse  
Paris 75002**

### PARTICIPATION

**€250**

### INSCRIPTION

**[www.aefr.eu](http://www.aefr.eu)**

### CONTACT

**[contact@aefr.eu](mailto:contact@aefr.eu)  
01 70 98 06 53**

## Workshop

### Transposition de la 5ème Directive LCB-FT : Dernières avancées

#### COMPLET

Adoptée le 30 mai 2018 par le Parlement Européen et le Conseil, la 5ème Directive anti-blanchiment est en cours de transposition, les Etats membres ayant jusqu'au 10 janvier 2020 pour se conformer au nouveau dispositif. La France est particulièrement attentive à l'adoption et au respect de ces nouvelles règles, son dispositif de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme fera l'objet d'une évaluation du GAFI (Groupe d'Action Financière) entre 2020 et 2021

La 5ème Directive répond à l'objectif de prévenir les activités criminelles et d'assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier. Le système bancaire scandinave a été ébranlé par le non-respect de la législation anti-blanchiment, qui s'est traduit par des amendes infligées aux banques et la remise à plat des dispositifs de surveillance.

Dans ce contexte la transposition de la Directive apporte de nouvelles règles, notamment en matière d'identification de la clientèle, de registre des bénéficiaires effectifs, de régime applicable aux opérations avec des pays tiers à haut risque. Ces règles peuvent constituer les prémices d'un mécanisme européen de supervision.

La DG Trésor évoquera les travaux de transposition de la 5ème Directive et leur finalité,

EY Société d'Avocats présentera un panorama des dernières avancées réglementaires et L'ACPR fera un focus sur les points d'attention du régulateur. La responsable de la sécurité d'une grande banque et le Dirigeant d'une Fintech feront un retour d'expérience sur la mise en conformité de leur dispositif LCB-FT.

#### Public visé

- Banques, Assurances, Sociétés de gestion
- Direction des risques, conformité, juridique
- Direction des systèmes d'information
- Régulateurs et Superviseurs
- Avocats et sociétés de conseil
- Fintechs

#### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les dernières évolutions de la réglementation LCB-FT
- Appréhender les risques de non-conformité LCB-FT
- S'inspirer des meilleures approches en matière de lutte anti-blanchiment

## PROGRAMME

**8h30 Introduction**

---

**8h40 Transposition de la 5<sup>ème</sup> directive en France et en Europe, lignes directrices**  
Intervenants: Priscille MERLE (DG Trésor)

---

**9h00 Panorama des nouvelles règles de la 5<sup>ème</sup> Directive**

Intervenants: Valérie POZZO DI BORGIO (EY)

- Derniers textes publiés (y compris les dernières lignes directrices de l'AMF)
- Dernières sanctions
- Principaux constats et points de vigilances concernant les dispositions récemment entrées en application

---

**9h30 Les points d'attention du régulateur**

Intervenants: Sabrina RAMDANE-BERKANE (ACPR)

---

**10h00 Les défis opérationnels d'implémentation de la 5<sup>ème</sup> Directive au sein d'une grande banque**

Intervenants: Blandine CANTREL (BNP Paribas)

---

**10h25 La mise en œuvre de la réglementation LCB-FT sur une plate-forme d'échange**

Intervenants: Mark KEPENEGHIAN (Kriptown) / Karima LACHGAR (CMS Francis Lefebvre)

---

**10h50 Conclusion / Questions / Réponses / Echanges avec la salle**

---